

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 55 (1917)
Heft: 6

Artikel: Une bonne raison
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212844>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AUTOUR D'UN PARI

A propos de l'article que nous avons publié dans notre numéro du 27 janvier, sous le titre : « *Nous avons de tout*, » nous avons reçu la lettre que voici :

« Très honorés Messieurs les Rétacteurs
tu Gondeur,

« Mon ami Lévy fous a mis tétans et fous a fait marger en fous ragondant cette pête histoire les linettes te faches. Si Lévy a écobé pour 100 francs, che m'ai pas laissé faire comme il fous a tit. Foilà la geose : gand le glient il est fenu chez moi et gu'il a témanté les quêtres bour boules, che lui ai gollé une touzaine jossesses bour boupées, article extra, que je tire en cros de Francfort a/m. Et c'est moi que chai cagné le baris et ça empète Lévy, et bour ça il fous ragonte à sa façon gomme fous avez mis l'ans le « *Gondeur fautois* » du chour du dernier schabat.

« Touchours téfoné à fos chers ordres. »

Aaron Goldschild,

Bazar International.

Une bonne raison. — Entendu l'autre jour à une conférence illustrée de projections lumineuses, sur ce sujet : « L'homme préhistorique. » Sur l'écran passe l'image d'un crâne décharné, les dents serrées :

— Le crâne doit être celui d'un homme, dit quelqu'un à son voisin.

— Pourquoi ? demande celui-ci.

— Parce qu'il a la bouche fermée.

Chez le coiffeur. — Ah ! ça, mon ami, dit un client au garçon coiffeur qui lui taillait les cheveux, pourquoi donc me racontez-vous toujours des histoires, des crimes épouvantables, des scènes terribles ?

— C'est bien simple, monsieur, ça fait dresser les cheveux et le travail est plus facile.

NOS ANCIENNES INDUSTRIES.

Un acte daté de Genève le 4 février 1464, scellé du sceau du duc Jean-Louis de Savoie, mandataire perpétuel de l'abbaye de Payerne, abbaye à laquelle ressortissait le prieuré de Sainte-Marie de Baulmes, accorde aux bourgeois et habitants de Baulmes (Vaud) et à leurs descendants selon l'usage et la mode employée dans d'autres lieux où il se fabrique des étoffes, d'employer comme signe à imprimer sur les étoffes qui se tissent en ce lieu, « l'aile de St-Michel avec la crosse pastorale ». L'acte mandé au châtelain, aux officiers et aux sujets de Baulmes, sous peine de l'excommunication et d'une amende de 100 livres (6000 fr.) applicables à l'église de Payerne, pour chaque infraction d'observer intégralement « la présente ordonnance ».

L'acte explique que le signe (nous dirions marque de fabrique) employé à l'origine, ne servait plus depuis quelques années et que les « hommes, bourgeois et habitants de Baulmes », membres de l'abbaye de Payerne, avaient demandé au duc à être autorisés à le reprendre ou à en choisir un autre.

Ainsi donc, une industrie assez développée et déjà ancienne existait à Baulmes au milieu du XV^e siècle, onze ans avant les guerres de Bourgogne et les batailles de Grandson et de Morat. A cette époque, le même genre d'industrie était très développé à Fribourg. Il est probable que les tisserands de Baulmes formaient une corporation. Ils avaient fondé un « cierge perpétuel à l'église de St-Pierre (les cierges étaient l'objet de dons et chacun avait son recteur particulier) ». La décadence de l'industrie du tissage expliquait la diminution de la population : Baulmes, au XIV^e siècle, comptait 1200 habitants.

FEUILLETON DU « CONTEUR VAUDOIS »

1 LES CHALETS DE LA ROSELINAZ

6

Pendant le repas elle avait remarqué l'air contrainct de son père et elle s'était seule aperçue de son absence prolongée. Les invités une fois hors de table, elle monta auprès de lui : saisie d'une subite émotion, elle lui sauta au cou en pleurant et resta un long moment la tête appuyée contre la poitrine du vieillard. « — Mon père ! — Ma pauvre enfant ! » furent les seules paroles échangées. Le père et la fille s'étaient compris.

Ses larmes essuyées et le cœur un peu soulagé, Marie redescendit dans sa cuisine, un second repas devait avoir lieu à cinq heures, après quoi les invités de Morcles et de la plaine redescendraient chacun chez soi.

Quand les promeneurs revinrent de leur promenade dans la forêt, Antoine, pris d'un violent mal de tête, était toujours assis près de sa fenêtre ouverte. Droit au-dessous de lui, son gendre et le parrain Bourgeois s'étaient arrêtés devant la porte d'entrée. Sans le vouloir, il entendit leur conversation.

C'est une affaire bouclée, n'est pas ? ami. Vous m'abattez toute cette forêt et je vous donne cinq mille francs de votre bois. Voyons touchez-là.

— Je ne sais ; ce que vous me proposez est bien grave. Nos deux familles de la Roselinaz ont toujours regardé cette forêt comme sacrée ; jamais ni le bruit de la hache ni celui de la scie ne s'y sont fait entendre, aussi, en été, c'est par milliers que les oiseaux viennent y bâtir leurs nids ; en hiver, elle nous protège contre le vent glacial qui souffle de là-haut ; au printemps, elle sert de barrière aux avalanches qui sans cela se précipiteraient sur le plateau de la Roselinaz et emporteraient nos demeures. Non, en vérité, je ne puis accepter.

— Voyons, Chezau, il vaut la peine de compter ; il y a là au moins deux mille plantes qu'on peut enlever ; si vous craignez les avalanches, laissez de loin en loin quelques arbres debout ; ne vous faites donc pas des idées superstitieuses à propos de cette forêt ; vous aurez vos cinq mille francs dès que l'exploitation sera achevée ; je me charge de faire descendre le bois dans la plaine.

Les deux interlocuteurs continuèrent ainsi un assez long moment, l'un s'efforçant de vaincre les scrupules de l'autre ; celui-ci résistait, hésitait, convaincu qu'il y avait là une bonne affaire à réaliser, mais redoutant les suites que pouvait entraîner pour la Roselinaz la disparition de la forêt. A la fin, gagné par les sollicitations de plus en plus pressantes de Bourgeois, Charles lui dit :

— Eh bien, soit ! voilà ma main, vous avez ma parole.

Et ils entrèrent. Jean-Toine n'en pouvait croire à ses oreilles. Son gendre avait-il pu réellement consentir à un tel marché ? Il était donc un homme sans cœur, sans respect pour les choses les plus sacrées, un homme pour qui l'argent était tout ; qui ne craignait pas d'exposer sa famille aux plus grands dangers par amour du gain !

Toine revint dans la chambre d'en bas où les invités faisaient leur dernier repas. Bien que l'appétit lui manquât, il reprit sa place à table et quand le vin de la plaine eut recommencé à circuler, les verres à se vider pour se remplir de nouveau, il ne put faire autrement que de trinquer avec les gens qui l'entouraient. Pour rien au monde le père de Marie n'aurait voulu répandre l'ombre la plus légère sur la gaieté qui animait tout le monde. Il trinqua même avec Joseph Bourgeois, mais avouons-le, ce ne fut pas de bon cœur ; on le comprend ; et il lui sembla qu'au choc des deux verres le sien avait fait entendre un singulier grincement.

Le soir venu, parrain, marraine de Bex, invités de Morcles, reprirent le chemin de chez soi.

Toine n'avait pas attendu ce moment pour s'échapper d'un milieu où tout le froissait. Il s'était acheminé du côté de la forêt de la Roselinaz par le sentier qui servait de limite entre sa propriété et celle de son gendre. Arrivé à la lisière des bois, Toine s'était arrêté, saisi d'un tremblement nerveux qui lui ôtait toute force pour pénétrer dans l'intérieur

¹ Cette jolie nouvelle, qui a pour théâtre l'un des sites les plus agréables de nos Alpes vaudoises, a été publiée en 1874, par la *Feuille d'Aïds de Lausanne*. Son directeur a bien voulu nous accorder l'autorisation de la reproduire. Elle n'est pas signée.

de la forêt. Cette forêt, il l'aimait. Depuis ses jeunes années, c'était là qu'il avait passé les plus agréables moments de son existence. Il n'était pas un arbre qui ne lui rappelât quelque souvenir. Ici, c'était une plante que lui, enfant, avait vu sortir, pour ainsi dire, de rien ; là, c'étaient, au contraire, de vieux troncs qui l'avaient vu naître, au pied desquels il s'était livré à ses premiers ébats. Eût-il oublié tous les incidents de sa vie, Jean-Toine les retrouvait gravés sur chaque arbre de cette forêt, à laquelle il avait voué un véritable culte.

En rentrant au chalet, à la nuit tombante, Toine trouva Charles occupé à raconter à sa femme le superbe marché qu'il venait conclure avec Joseph Bourgeois. Grâce à l'obscurité, il ne pouvait lire sur le visage de Marie ni sur les traits de son beau-père l'effet produit sur eux par la nouvelle que la forêt de la Roselinaz allait disparaître à tout jamais. On ne répondit que de façon très vague à sa question et, quand le moment d'aller chercher quelques heures de repos fut venu, le vieux Toine se retira en s'efforçant d'adresser à ses enfants un bonsoir aussi amical que d'habitude.

La bonne nuit qu'il avait souhaitée pour les autres ne vint pas pour lui. Les premiers rayons de l'aurore se répandaient déjà sur le plateau de la Roselinaz que Jean-Toine n'avait pu fermer les yeux. Il se leva sans bruit, descendit et chargea un valet d'annoncer qu'il partait pour les régions les plus hautes de la montagne et qu'il ne fallait pas l'attendre pour le dîner.

Le chasseur reprit le sentier par lequel il s'était rendu la veille dans la forêt dont la destruction semblait inévitable et très prochaine. En ce moment, des centaines d'oiseaux envoyait vers le ciel leur hymne matinal au créateur ; ceux-ci faisaient entendre une mélodie douce et plaintive, un murmure plein de mélancolie, ceux-là, au contraire, jetaient au loin des notes retentissantes, de vrais chants de réjouissance et de triomphe. Jean-Toine se laissa prendre au charme de cette musique des poètes et des musiciens de la nature. Abandonnant son projet d'aller chercher près des cimes une consolation à ses peines, il s'assit au pied d'un pin gigantesque, alluma sa pipe et se prit à songer.

Le soleil était déjà bien haut sur l'horizon lorsque Jean-Toine se leva et prit son fusil, pour se diriger du côté du sentier descendant à Morcles. Arrivé à l'endroit où il se précipite le long des murailles rocheuses qui dominent Morcles, il s'assit et attendit. Au bout d'un quart d'heure à peine, et comme il l'avait prévu, sembla-t-il, parut Charles Chezau. Il se rendait à Morcles. (A suivre.)

Un bruit. — L'homme n'est pas fait pour vivre seul ! disait, l'autre jour, un vieux garçon, de dépit de n'avoir su convaler au temps propice.

— Allons donc, lui répliqua son interlocuteur ; ce sont les femmes qui ont fait courir ce bruit-là.

Prémices. — Un tout jeune collégien est surpris par sa mère, comme il fumait un énorme cigare.

— Malheureux enfant, comment as-tu osé acheter cela, à ton âge ?

— J'ai dit que c'était pour toi.

Grand Théâtre. — Spectacles du samedi 10 au jeudi 15 février :

Samedi 10, à 8 1/2 heures, Tournée Baret : *Mme et son filleul*.

Dimanche 11, à 2 1/4 heures et à 8 heures précises, *Colinette*.

Jeudi 15, à 8 1/2 heures, première de *La Massière*, 4 actes de Jules Lemaitre.

Vendredi 16, à 8 1/2 heures, *Sakharoff* (dances).

Samedi 17, à 8 1/2 heures, *La Massière*.

Comédie (Kursaal). — Prochains spectacles : Samedi 10 et dimanche 11 février (matinée et soirée) trois spectacles composés de trois pièces : *Hernance a de la vertu*, de C. Rolland et An. de Lorges. *Un client sérieux*, un acte de Courteline. *Le Médecin malgré lui*, comédie en trois actes de Molière avec le concours de M. Mondos.

Lundi 13, mercredi 14 et jeudi 15 février, avec le concours de M. Mondos et dans chaque soirée : *Les Plaideurs*, comédie en trois actes de Racine et *Le Médecin malgré lui*, trois actes de Molière.

Julien MONNET, éditeur responsable.

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.

Albert DUPUIS, successeur.